

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**RÈGLEMENT NO. 2021-127 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 2013-058 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU RÈGLEMENT 355-
2020 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES
LAURENTIDES CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À
LA PROTECTION DES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté le Règlement no. 355-2020 modifiant son schéma d'aménagement révisé afin de modifier certaines dispositions relatives à la protection des cours d'eau et que ce dernier est entré en vigueur le 26 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter un règlement de concordance afin d'assurer la conformité du règlement de lotissement au Règlement no. 355-2020 de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours s'est tenue du 23 novembre au 7 décembre 2021 en remplacement de l'assemblée publique de consultation considérant les règles sanitaires liées à la COVID-19 et aux directives ministérielles;

CONSIDÉRANT QU'un règlement de concordance ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Julia Bourke
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE LE RÈGLEMENT NO. 2021-127 soit adopté avec changement, tel que mentionné ci-dessous.

**ARTICLE 1 APPLICATION AUX TERRAINS SITUÉS DANS UN SECTEUR
RIVERAIN**

L'article 45 « Dispositions générales relatives aux dimensions et superficies minimales des terrains » du Règlement de lotissement numéro 2013-058 est modifié, au paragraphe b), par le remplacement du mot « désigné » par « réguliers ».

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Original signé)

André Ibghy
Maire

(Original Signé)

Josiane Alarie
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Avis de motion : 4 octobre 2021
Projet de règlement : 4 octobre 2021
Consultation publique : 23 novembre au 7 décembre 2021
Adoption : 13 décembre 2021
Certificat de conformité de la MRC des Laurentides :
Affichage : 9 février 2022
Entrée en vigueur : 9 février 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Délivrée à Ivry-sur-le-Lac, ce 14 décembre 2021

Josiane Alarie
Directrice générale
Et greffière-trésorière